

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mardi 13 octobre 2009

N'évinçons pas les urbanistes de nos collectivités territoriales !

Par les applications conjointes des décrets n°2002-508 relatif à l'organisation des concours d'ingénieur territorial et n°2007-196 relatif aux équivalences de diplômes requises pour se présenter aux concours de la fonction publique, **le gouvernement interdit aux urbanistes diplômés des universités l'accès au concours d'ingénieur territorial option urbanisme.**

Seuls les architectes, géomètres et ingénieurs peuvent désormais se présenter au concours. Cet écueil apparaît d'autant plus paradoxal que la loi portant engagement national pour l'environnement (dite « Grenelle 2 ») va nécessiter une « ingénierie de l'aide à la décision » transversale et pluridisciplinaire dans nos collectivités locales.

Niant le principe de libre administration des collectivités territoriales, l'État "recentralise" le recrutement des fonctionnaires territoriaux en imposant des profils de candidats inadaptés au pilotage des politiques publiques locales de l'urbanisme.

Niant également l'évidence du rapprochement des grandes écoles et des universités pour l'insertion professionnelle des jeunes diplômés, **ces décrets renforcent les cloisonnements et les logiques corporatistes** que les formations supérieures délivrées au sein des Instituts d'urbanisme entendent pourtant dépasser.

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes (CNJU), regroupant les associations d'étudiants et diplômés en urbanisme, estime que ces décrets mettent à mal le principe républicain d'égalité des chances pour l'accès aux concours de la fonction publique et **en demande donc la réécriture**. Un projet de Lettre ouverte, mise en ligne sur son site internet, recueille **déjà plus de 2000 signatures, d'élus locaux et parlementaires de diverses sensibilités, d'urbanistes professionnels et d'universitaires.**

Lors du colloque des 8 et 9 octobre organisé par le CNFPT sur le thème « Quelles compétences des urbanistes territoriaux pour quels projets ? », Francis CULLIER, Président du CFDU et Grand Prix de l'Urbanisme, a appelé à :

- **un moratoire restaurant dès 2010 l'accès des urbanistes au concours d'ingénieur territorial;**
- **la mise en chantier d'une réflexion sur le devenir et le positionnement de la profession d'urbaniste et ses métiers**, dans la fonction publique territoriale notamment.

Le CNJU se félicite de cette prise de position et propose de **participer activement à l'organisation d'Etats Généraux de la profession d'urbaniste** au cours de l'année 2010.

Le Collectif National des Jeunes Urbanistes

Contact presse :

Baptiste DANIEL - Délégué du CNJU
presse@acces-urbanistes-fpt.fr - 06.86.72.81.27